

Délibération n°10/2023
Syndicat Mixte « Lozère Numérique »

Le 06/11//2023 à 14h00 s'est tenu, dans les locaux du Département de la Lozère, le comité syndical du Syndicat Mixte Lozère Numérique régulièrement convoqué par lettre du 26/10/2023

Membres en exercice : 152 représentants soit 378 voix

Participant(e)s à la réunion : 24 représentants soit 224 voix

Absent(e)s : 128 représentants soit 154 voix

Pouvoirs : 10 pouvoirs soit 15 voix

REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA LOZÈRE
14 NOV. 2023
BUREAU DU COURRIER

Membres présents :

1. Monsieur Gilbert FONTUGNE représentant titulaire de la commune d'Antrenas,
2. Monsieur Gérald MENRAS représentant titulaire de la commune de Bourg sur Colagne,
3. Monsieur Bertrand FABRE représentant titulaire de la commune de Chateauneuf de Randon,
4. Monsieur Jean-Luc MICHEL représentant titulaire de la commune de Gorges du Tarn Causses,
5. Monsieur Pierre-Emile SYLVAIN représentant titulaire de la commune de Grandrieu,
6. Monsieur Alain RAYNALDY représentant titulaire de la commune de Lachamp-Ribennes,
7. Monsieur Jean-François COLLANGE représentant titulaire de la commune de Langogne,
8. Monsieur Gilbert GIRMA représentant titulaire de la commune de Marvejols,
9. Monsieur Jean Marie BOISSET représentant suppléant de la commune Mont Lozère et Goulet,
10. Monsieur Jean-Louis BRUN représentant titulaire de la commune de Naussac-Fontanes,
11. Madame Jacqueline BAGOUET représentante titulaire de la commune de Peyre en Aubrac,
12. Monsieur Joël BRUNET représentant suppléant de la commune de Rimeize,
13. Monsieur Désiré ROPPERS représentant titulaire de la commune de Saint Bauzile,
14. Monsieur André FERRIER représentant titulaire de la commune de Saint-Étienne du Valdonnez,
15. Monsieur Ludovic JAFFUEL représentant titulaire de la commune de Saint Léger du Malzieu,
16. Madame Laetitia FARGES représentante titulaire de la commune de Saint Pierre le Vieux,
17. Monsieur Claude MEJEAN représentant titulaire de la commune de Sainte Héléne,
18. Madame Séverine CORNUT représentante titulaire de la commune de Serverette,
19. Monsieur Paul CHARLEMAGNE représentant titulaire de la commune de Termes,
20. Monsieur Pierre Emmanuel DAUTRY représentant suppléant de la commune de Ventalon en Cévennes,
21. Madame Dominique DELMAS représentante suppléante du Département de la Lozère,
22. Monsieur Rémy ANDRE représentant titulaire du Département de la Lozère,
23. Monsieur Denis BERTRAND représentant titulaire du Département de la Lozère,
24. Monsieur Robert AIGOIN représentant titulaire du Département de la Lozère,

Pouvoirs :

1. Monsieur Henri MUNIER représentant titulaire de la commune du Malzieu-Ville ayant donné pouvoir à Monsieur Ludovic JAFFUEL représentant titulaire de la commune de Saint Léger du Malzieu.
2. Monsieur François ROUVEYROL représentant titulaire de la commune de Barre des Cévennes ayant donné pouvoir à Monsieur Robert AIGOIN représentant titulaire du Département de la Lozère,
3. Monsieur Jean-Paul ITIER représentant titulaire de la commune de Saint Léger de Peyre ayant donné pouvoir à Monsieur Gilbert FONTUGNE représentant titulaire de la commune d'Antrenas,
4. Monsieur Julian SUAUI représentant titulaire de la commune de Auroux ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Louis BRUN représentant titulaire de la commune de Naussac-Fontanes,
5. Monsieur Michel DUPUY représentant titulaire de la commune des Salelles ayant donné pouvoir à Monsieur Alain RAYNALDY représentant titulaire de la commune de Lachamp-Ribennes,
6. Monsieur Philippe MARTIN représentant titulaire de la commune de Balsièges ayant donné pouvoir à Madame Dominique DELMAS représentante suppléante du Département de la Lozère,
7. Monsieur René CONFORT représentant titulaire de la commune de Saint Saturnin ayant donné pouvoir à Monsieur Robert AIGOIN représentant titulaire du Département de la Lozère,
8. Monsieur Christophe GACHE représentant titulaire de la commune de Saint Chély d'Apcher ayant donné pouvoir à Monsieur Robert AIGOIN représentant titulaire du Département de la Lozère,
9. Monsieur Noël LAFOURCADE représentant titulaire de la commune de Chanac ayant donné pouvoir à Monsieur Robert AIGOIN représentant titulaire du Département de la Lozère,
10. Monsieur Michel REYDON représentant titulaire de la commune de Vialas ayant donné pouvoir à Monsieur Robert AIGOIN représentant titulaire du Département de la Lozère,

OBJET : Décision modificative N°1-2023

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Monsieur le Président indique que suite à la reprise des amortissements effectués à tort par le Syndicat Mixte Lozère Numérique sur les biens mis à disposition au délégataire Alliance THD et sur les subventions versées à ce dernier, il convient de procéder à une décision modificative.

De même qu'il conviendrait de modifier la répartition des crédits votés à la section de fonctionnement au budget primitif afin de procéder à des missions de contrôle sur les Documents d'Ouvrage Exécuté (DOE) livré par Alliance THD et également de procéder à l'achat de Clef RGS.

Aussi, Monsieur le Président propose au Comité Syndical d'adopter la décision modificative suivante :

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
68888 Autres Charges	1 000,00 €	7811 Reprise amortissement immo corporelles et incorporelles	1 245 856,43 €
023 Virement à le section d'investissement	502, 657,45 €		
6064 Fournitures Administratives	-1 000,00 €		
611- Contrats de prestations de prestation de services	60 000,00 €		
6611- Intérêts réglés à l'échéance	-60 000,00 €		
678 – Autres Charges Exceptionnelles	743 198,98 €		
Total	1 245 856,43 €	Total	1 245 856,43 €

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
28041513 GFP rat Projet Infra	776 836,89 €	021 Virement de la section de fonctionnement	502 657,45 €
28087 Immo incorpo reçues mises à dispo	171 740,31 €	13911 Etat et Etablissement nationaux	405 617,40 €
2817533 Réseaux câblés	297 279,23 €	13912 Subv Transf cpte de résultat	53 759,60 €
		13913 Sub Transf cpte de résultat Départements	141 910,99 €
		139141 Sub Transf cpte de résultat Commune GFP	141 910,99 €
Total	1 245 856,43 €		1 245 856,43 €

Le comité syndical après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la Décision Modificative n°1-2023 comme indiquée ci-dessus.

REÇU À LA PRÉFECTURE
DE LA LOZÈRE
14 NOV. 2023
BUREAU DU COURRIER

Le Président du Syndicat Mixte,
Robert AIGOIN

